



Numéro 122 - Septembre 2007

NOTRE OPINION

- [Les peuples autochtones sur le chemin de la justice](#)

BRÉSIL : VICTOIRE HISTORIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES

- [Les Tupinikim et les Guarani reconquièrent leurs terres](#)
- [« ... Et nous sommes contre ce progrès de la mort. »](#)
- [Les prochaines étapes de la lutte indigène : la réoccupation du territoire et la reconversion des plantations d'eucalyptus](#)

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES PLANTATIONS ET LEUR INCIDENCE SUR LA SANTÉ

- [Les conditions de travail dans les plantations : une question de santé](#)
- [Uruguay : la malheureuse situation des travailleurs forestiers](#)
- [Afrique du Sud : les conditions de travail et le système d'embauche dans les plantations d'arbres](#)
- [Malaisie : du Paragat « bon marché » aux dépens de la santé des travailleurs](#)

LES ARBRES GM DANS LA CERTIFICATION DU FSC

- [Claire comme de l'eau boueuse : la position du FSC en matière d'arbres GM](#)

NOTRE OPINION

– Les peuples autochtones sur le chemin de la justice

Les peuples indigènes ont remporté une grande victoire : au terme de plus de vingt ans de négociations, le 13 septembre dernier l'Assemblée générale des Nations unies a finalement adopté la Déclaration des droits des peuples autochtones.

Le texte a été voté à la majorité écrasante de 143 voix, et il importe de nommer – et de montrer du doigt – les gouvernements des quatre seuls pays qui ont voté contre : l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. Ces gouvernements, qui prétendent défendre les droits de l'homme dans le monde entier, ont montré en cette occasion qu'ils ne sont même pas disposés à reconnaître ceux des peuples autochtones de leurs propres pays.

Sans être un instrument légalement contraignant, la Déclaration est un grand pas en avant : elle présente les droits

individuels et collectifs des peuples autochtones (qui comprennent près de 370 millions de personnes), ainsi que leurs droits en matière de culture, d'intégrité, de langue, d'emploi, de santé, d'éducation et dans d'autres domaines.

Bien entendu, la mise en œuvre de cet instrument se heurte à de grands obstacles et, comme l'a signalé la présidente de l'Assemblée générale de l'ONU, Sheikha Haya Rashed Al Khalifa, « malgré ce progrès, les peuples autochtones souffrent encore la marginalisation, la misère extrême et d'autres violations des droits de l'homme ».

Ce qui nous ramène à la deuxième victoire dont nous voulions parler : celle remportée au Brésil par les peuples indigènes tupinikim et guarani contre le géant producteur de pâte Aracruz Celulose. Pendant plus de 40 ans, leurs terres ont été occupées par Aracruz, une entreprise norvégienne-brésilienne qui a détruit leurs villages, qui les a expulsés de leurs territoires, qui a abattu leur forêt et transformé la terre en plantations d'eucalyptus. Après des décennies de lutte, le 27 août dernier le ministre de la Justice a finalement reconnu que cette étendue de 14 277 hectares appartient aux peuples indigènes.

Il est important de souligner qu'Aracruz avait occupé ces terres illégalement et en violation de la Constitution du Brésil en ce qui concerne les droits des peuples indigènes à leurs territoires. Cependant, le pouvoir économique et politique de l'entreprise avait réussi pendant des années à faire que l'État ignore cette situation. Seule la longue lutte des Tupinikim et des Guarani, soutenue par un nombre considérable d'organisations brésiliennes et étrangères, a finalement obligé l'État à respecter sa propre législation.

Les détails de cette lutte sont résumés dans les articles ci-dessous, pour partager leur expérience avec les nombreux peuples qui luttent, eux aussi, pour leurs droits. Il n'est pas inutile de signaler également, dans le contexte de la déclaration de l'ONU récemment approuvée, que même l'instrument juridique le plus contraignant de tous – la Constitution nationale – n'a été respecté que grâce à la lutte des peuples.

Cela veut dire que les peuples autochtones ont encore d'énormes obstacles à vaincre avant que leurs droits ne soient pleinement respectés et que les gouvernements appliquent la Déclaration des Nations unies. Mais ces deux victoires prouvent, l'une au plan international et l'autre au plan local, que la victoire est possible. Et cela se fête !

Texte intégral de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (en anglais) : http://www.bmf.ch/files/news/UN_Declaration_Rights_of_Indigenous_Peoples.pdf

[index](#)

BRÉSIL : VICTOIRE HISTORIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES

– Les Tupinikim et les Guarani reconquièrent leurs terres

Introduction

Le 27 août 2007, le ministre de la Justice, Tarso Genro, a signé les résolutions ministérielles sur la démarcation des terres indigènes des Tupinikim (14 227 ha) et des Comboios (3 800 ha), qui totalisent 18 027 ha.

Dans ces résolutions, le gouvernement brésilien reconnaît que les terres en question ont été traditionnellement occupées par les Tupinikim et les Guarani et que pendant les 40 dernières années elles ont été illégalement occupées par Aracruz Celulose.

Il s'agit d'une victoire de la résistance indigène contre le pouvoir économique et politique de l'entreprise et de ses nombreux alliés. Une victoire de la vie et une défaite, quoique localisée, de la monoculture et du désert vert. Une victoire également de la solidarité nationale et internationale, qui encourage et remplit d'espoir tous ceux qui luttent

pour leurs droits et qui croient en la construction d'une société plus juste et égalitaire.

Au cours de ces 40 dernières années, ni les gouvernements successifs ni l'entreprise n'ont réussi à briser cette résistance. L'usage de la force policière, les accords illégaux et les compensations financières n'ont pas suffi à empêcher les communautés indigènes de continuer à lutter pour récupérer leurs terres et pour s'assurer d'avoir un territoire autonome, sans la dépendance économique que l'entreprise a toujours essayé de leur imposer.

La résistance

L'occupation des terres indigènes par Aracruz Celulose a commencé vers la fin des années 1960 et n'a pas tardé à miner profondément les structures sociales économiques et culturelles de la région, surtout celles des Tupinikim, au point que ces derniers ont failli disparaître entièrement. Sans tarder, leurs terres ont été expropriées et presque tous leurs villages détruits (sur 40 villages, seuls sont restés Caieiras Velhas, Pau Brasil et Comboios). La substitution des forêts indigènes par des eucalyptus a rendu inviables leurs méthodes de subsistance traditionnelles. Les rares fleuves et ruisseaux qui n'ont pas été contaminés par les produits agrochimiques toxiques utilisés par l'entreprise.

Encerclés par les eucalyptus et n'ayant que peu d'options de survie économique, les Tupinikim et les Guarani ont décidé d'agir. En 1980, en pleine dictature militaire, ils ont fait eux-mêmes la première démarcation de leurs terres et récupéré 6 500 ha. L'année d'après, cette étendue a été ramenée à 4 491 ha par le biais d'un accord entre les militaires et l'entreprise.

En 1993, les indigènes ont revendiqué l'élargissement de leur territoire auprès de la FUNAI. Les études menées par cet organisme entre 1994 et 1997 ont reconnu leur droit et leur besoin d'y annexer 13 579 ha supplémentaires. Pourtant, le gouvernement du pays s'est soumis encore une fois aux intérêts de l'entreprise et n'a accepté de leur accorder que 2 571 ha.

Révoltés par la décision du gouvernement, les indigènes ont procédé à faire eux-mêmes une deuxième démarcation. Quand ils étaient sur le point de compléter la délimitation des 13 579 ha, le gouvernement fédéral a fait intervenir la police fédérale. Les villages ont été occupés, les défenseurs de la cause indigène ont été arrêtés et jugés et les caciques conduits à Brasilia et obligés de signer un accord illégal avec l'entreprise. En échange de la réduction des terres ils ont reçu des compensations financières.

Sept ans plus tard, les Tupinikim et les Guarani ont décidé de rompre cet accord. Le 19 février 2005, près de 350 indigènes, réunis en Assemblée générale sous la devise « Notre terre, notre liberté », ont résolu de reprendre les 11 009 ha qui restaient aux mains d'Aracruz Celulose.

Le 17 mai ils ont commencé la 3^e auto-démarcation. Quelques jours plus tard, ils ont reconstruit Olho d'Água et Córrego do Ouro, deux des 40 villages détruits par l'entreprise à la fin des années 60.

Simultanément, le Ministère public fédéral d'Espírito Santo (MPF-ES) a ordonné une enquête civile publique, au cours de laquelle ont été constatées plusieurs irrégularités dans la démarcation de 1998. Sans délai, il a adressé au Président de la République et au ministre de la Justice la recommandation de procéder à la démarcation des 11 009 ha restants.

À partir de ce moment, les indigènes ont entrepris plusieurs actions pour exiger au ministère de la Justice l'exécution des recommandations du MPF-ES.

En 2005, ils ont occupé pendant deux jours les usines d'Aracruz Celulose. Cette action organisée par la Commission des Caciques a été largement diffusée au plan international.

En janvier 2006, les indigènes ont été pris au dépourvu par une violente opération de la police fédérale destinée à faire exécuter une décision judiciaire, par laquelle l'usage des terres était restitué à l'entreprise. Cette action, que le MPF-ES a considérée comme irrégulière, s'est soldée par la destruction des villages Olho d'Água et Córrego do Ouro et a fait 13 blessés chez les indigènes. L'une des principales irrégularités dénoncées était la participation active d'Aracruz Celulose : celle-ci étant la partie plaignante dans l'affaire, l'exécution de la décision l'avantageait.

L'opération policière s'est retournée contre le gouvernement fédéral et contre l'entreprise : elle a eu des retentissements internationaux et le MPF-ES a intenté un procès contre le gouvernement fédéral en raison des innombrables irrégularités relevées. Le gouvernement fédéral a vite essayé de redresser la barre et, dans une réunion publique au parlement d'Espírito Santo, le ministre de la Justice de l'époque, Márcio Thomaz Bastos, a promis de compléter la démarcation des 11 009 ha avant la fin 2006.

Pourtant, le processus administratif s'est déroulé très lentement. Ainsi, les indigènes ont décidé d'organiser de nouvelles actions d'éclat. En septembre 2006, ils ont passé 15 jours à abattre et brûler des eucalyptus sur 100 ha pour montrer que, à l'encontre des accusations, ces arbres ne les intéressaient pas et qu'ils luttent pour récupérer leurs terres. La réaction de l'entreprise ne s'est pas fait attendre. Une campagne raciste et diffamatoire contre les indigènes, où même des entreprises de la région étaient compromises, a envahi les rues, les écoles et les commerces de la ville d'Aracruz. Des panneaux publicitaires ont été affichés dans les rues principales portant des textes racistes et offensifs. Deux manifestations importantes ont été organisées, l'une à Aracruz et l'autre à Vitória, capitale de l'État. L'entreprise a été obligée de faire marche arrière lorsqu'elle a été condamnée pour racisme et diffamation par suite d'une action en justice intentée par le MPF-ES, mais la campagne avait déjà réussi à tourner contre les indigènes une partie de la population d'Aracruz.

Affaiblis mais non intimidés, les indigènes ont occupé Portocel, le port d'où l'entreprise exporte la pâte, afin d'intensifier les pressions sur le ministère de la Justice. Mais l'entreprise a réussi à mobiliser près de 1 500 de ses travailleurs et de ceux d'entreprises sous-traitantes pour expulser de force les indigènes, qui ont failli être massacrés.

En janvier 2007, en dépit du fait qu'il avait tous les éléments nécessaires pour signer les résolutions ministérielles concernant la démarcation des terres indigènes, l'ancien ministre de la Justice a retourné le dossier à la FUNAI pour que cet organisme cherche à obtenir une entente entre les parties. La FUNAI a refusé de le faire, mais la Justice fédérale de la ville de Linhares (ES) a décidé de s'en charger et elle a exigé aux parties de passer un accord au sujet des terres. Après deux tentatives frustrées par la ferme position des indigènes, le processus de négociation a été annulé et l'affaire est retournée au pouvoir exécutif.

Le 5 juillet de cette année, la FUNAI a remis le dossier au ministère de la Justice et, en cette occasion, le ministre a fait preuve de grande fermeté et d'adresse politique : il a signé les résolutions qui garantissent aux Tupinikim et aux Guarani les droits sur les 11 009 ha de terre réclamés, mettant fin à une dispute qui avait duré presque 40 ans. Quelques jours plus tôt, les indigènes avaient reconstruit une fois de plus les villages d'Olho d'Água et d'Areal, donnant ainsi une preuve supplémentaire de leur résistance, de leur courage et de leur détermination.

Fábio Martins Villas, e-mail: fabio.villas@bol.com.br, Fase/ES, Réseau Alerta contra o Deserto Verde

[index](#)

– « ... Et nous sommes contre ce progrès de la mort. »

Werá Kwarai

Djagwareté, coordinateur de la Commission des Caciques tupinikim et guarani, a déclaré avec émotion, pendant la célébration de la reconnaissance des terres indigènes : « Il y a deux ans nous nous sommes réunis ici même, dans le village de Pau Brasil, pour fêter la conclusion des travaux d'auto-démarcation de nos terres. Ce jour-là, le peuple a

battu les tambours, il a chanté, dansé et mangé... Nous revoilà aujourd'hui, dans le village de Pau Brasil, à manger, danser, chanter et battre les tambours, pour fêter la confirmation de la part du gouvernement brésilien que la terre pour laquelle nous avons tant lutté pendant plus de 30 ans nous appartient, de fait et de droit ».

D'après lui, « la résolution de démarcation signée par le ministre de la Justice, Tarso Genro, confirme que les onze mille hectares sont indigènes et ferme ainsi un cycle de 40 années de lutte. (...) Une autre bataille commence maintenant, cette fois pour reprendre aux eucalyptus d'Aracruz Celulose la terre qu'ils nous ont prise ».

Les indigènes n'ont jamais cessé de lutter pour reconquérir la « Terre sans mal », un endroit où il y a « beaucoup d'animaux, de gibier, d'eau et d'arbres ». Néanmoins, ils savent que « le combat n'est pas fini ». Sans aucun doute, ils devront encore faire face au géant Aracruz Celulose qui maintient irréductiblement que la monoculture de l'eucalyptus a avantagé les communautés indigènes et attiré le progrès dans l'État.

Le cacique guarani Werá Kwarai critique cette idée de progrès : « On nous appelle paresseux ou incapables. On nous accuse de freiner le développement. Nous sommes pour le progrès de la vie et contre ce progrès de la mort ». (...) Si l'entreprise veut faire du « bon papier », comme elle dit dans sa publicité, elle ne peut pas continuer d'acheter les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif. Le « beau papier » ne se fait pas à base de chlore – qui donne à la pâte la blancheur exigée par le marché consommateur –, il se fait à base de justice et de droit ».

Quand ils ont entrepris la reconquête, ils se demandaient ce qu'ils allaient faire dans les 11 009 hectares de terres revendiqués. « Que faire dans une terre envahie d'eucalyptus ? » Au cours des deux dernières années, au milieu de tous les conflits, ils ont discuté de la reconversion et échangé des idées avec des quilombolas (descendants d'esclaves africains), des petits agriculteurs et d'autres indigènes sur la manière de résister au « désert vert ». À présent, quand on leur pose la question ils répondent : « nous avons de nombreux projets pour notre terre, et ils comprennent le reboisement et la restauration des bassins, mais il est indispensable de reconstruire quelques-uns des villages qui existaient avant l'arrivée de l'entreprise. (...) Nous allons y conduire nos aïeux pour qu'ils voient l'endroit qui leur appartient, parce que nous sommes déjà la troisième génération en lutte... Nos grands-parents ont déjà lutté, ils ont été les premiers à résister et à rester sur place », a dit Vilma, tupinikim et petite-fille d'un de ces pionniers, visiblement émue.

Les Tupinikim et les Guarani ont déjà commencé à reconstruire les villages et à reboiser avec des essences indigènes, et ils veulent repeupler les forêts avec les animaux qui les habitaient autrefois. Ils souhaitent récupérer la vie en harmonie avec la nature dont ils ont été privés par la destruction de leurs fleuves et forêts et par « la contamination de l'air et des mentalités », comme disent certains d'entre eux avec ironie.

Le cacique tupinikim Sezenando rappelle qu'ils ont encore à discuter des termes d'un 'accord de changement de conduite' (TAC, d'après le portugais). Cet accord est la condition préalable pour que la démarcation de la terre se concrétise. D'après lui, le débat « va définir la date et les conditions du retrait du bois, car le gouvernement fédéral a déclaré qu'il n'avait pas d'argent pour indemniser l'entreprise Aracruz Celulose ». Les indigènes ne veulent pas être perdants dans cette dispute, parce que « les ressources naturelles de notre territoire ont été détruites par l'entreprise ».

Autant les Tupinikim que les Guarani estiment que le redémarrage « ne sera pas facile, car nous, les indigènes, ne serons pas indemnisés et, à l'heure actuelle, nous souffrons le manque de ressources et l'absence de politiques publiques spécifiques pour les zones indigènes ». « Nous voulons notre terre pour ne plus dépendre des paniers de vivres, de la charité ou de petits travaux occasionnels dans la ville », disent-ils. Mais ils deviennent enthousiastes lorsqu'ils parlent des projets en vue pour la zone et affirment que « les communautés unies reprendront leurs traditions sur les terres récupérées ».

Ils sont persuadés que la victoire « est le symbole de la force des mouvements sociaux face aux entreprises

transnationales comme Aracruz Celulose, qui ont d'innombrables effets négatifs sur les populations locales », nous dit Vilmar, leader tupinikim. Et nous, membres du Réseau Alerte contre le Désert vert, nous ajoutons : la victoire a été celle de la justice, fruit de l'organisation et de la lutte menée par les mouvements – indigènes et non indigènes – avec force et persévérance. Les indigènes ont donné l'exemple à toute la société brésilienne et ils ont fait savoir aux grandes multinationales qu'elles ne sont pas invincibles. D'après une activiste, « nous pouvons dire que ce sont eux, les indigènes, les nouveaux civilisateurs ».

Arlete Pinheiro Schubert, e-mail: arleteschubert@ig.com.br, Fase/ES, Réseau Alerta contra o Deserto Verde (Déclarations obtenues pendant la Fête de la Victoire des communautés indigènes célébrée le 7 septembre 2007 dans le village de Pau Brasil)

[index](#)

– Les prochaines étapes de la lutte indigène : la réoccupation du territoire et la reconversion des plantations d'eucalyptus

Si la lutte pour les 11 009 hectares de terre des Tupinikim et des Guaranis contre Aracruz Celulose, premier exportateur de pâte d'eucalyptus du monde, a été dure, la réoccupation de ce territoire et la réaffectation à d'autres usages des terres plantées d'eucalyptus seront peut-être encore plus difficiles. Au cours des 40 dernières années, plus de 90 % de la surface concernée ont été affectés à la production d'eucalyptus en régime de monoculture, ce qui a provoqué la dégradation d'innombrables fleuves et ruisseaux, la mort des poissons et la contamination du peu d'eau qui restait aux indigènes pour boire, se baigner et laver leur linge. Le défrichage qui a précédé la plantation a détruit la principale richesse des indigènes : la forêt atlantique (Mata Atlântica), avec sa variété infinie de bois, de plantes médicinales, de gibier, de fruits et de matières premières pour l'artisanat traditionnel, parmi bien d'autres choses.

Les conditions pour la réoccupation du territoire dépendront, au départ, du contenu d'un « accord de changement de conduite » ou TAC (*Termo de Ajustamento de Conduta*) qui sera rédigé par le ministère public fédéral et auquel participeront l'entreprise, les indigènes, la 6^e chambre et le ministère de la Justice. Ce TAC a pour objet les améliorations faites dans la région et concerne surtout les plantations d'eucalyptus. Il est important que cet accord soit conclu pour éviter que l'entreprise intente un procès au tribunal (comme elle ne cesse de l'annoncer), car cela pourrait empêcher la conclusion de la démarcation des terres indigènes. Si le gouvernement entend qu'Aracruz a planté les eucalyptus de bonne foi, l'entreprise aurait droit à une indemnité, *bien que cela ne coïncide pas avec ce qui s'est passé à l'époque, comme les indigènes qui étaient présents au moment de l'invasion de la région peuvent en témoigner*. Aracruz a estimé les améliorations à 53 millions de dollars US mais le gouvernement fédéral a déclaré qu'il n'a pas les moyens d'indemniser l'entreprise et il suggère donc que les eucalyptus plantés soient inclus dans la négociation. D'autres améliorations existantes qui sont l'objet de négociation sont les lignes électriques, une ramification du réseau ferroviaire et une partie du complexe hydraulique.

L'entreprise va certainement exiger que tous les eucalyptus soient enlevés, ce qui laissera aux Tupinikim et aux Guaranis un paysage littéralement dévasté ; de leur côté, les indigènes veulent retrouver des conditions qui leur permettent de travailler la terre reconquise. Ces conditions seront définies dans la version définitive du TAC. Une fois l'accord conclu, la démarcation pourra être complétée. Elle comprendra également la démarcation physique de la zone par la pose de bornes, l'homologation par le président de la République et l'inscription formelle des terres en tant que propriété du gouvernement fédéral dont l'usufruit est réservé en exclusivité aux Tupinikim et aux Guaranis.

Pour l'instant, les Tupinikim et les Guaranis ont présenté les propositions suivantes pour concrétiser la réoccupation du territoire :

Premièrement, ils veulent reconstruire les villages détruits par l'invasion d'Aracruz, comme les deux dernières fois qu'ils ont récupéré leur terre depuis 2005. Dans le village d'Olho d'Água, récemment rebâti, vivent déjà quatre familles

guarani. Autour des maisons de terre et de bois, au toit de chaume, qui se dressent au milieu des eucalyptus, ils sont en train de nettoyer la zone pour commencer à planter des produits alimentaires. La présence d'une des rares sources qui aient survécu au désastre écologique de la monoculture d'eucalyptus a encouragé les Guarani à s'installer à cet endroit et à restaurer l'ancien village. Le prochain village à occuper est Areal. D'autres vont sans doute se repeupler peu à peu, et les indigènes pourront ainsi reprendre leur établissement traditionnel dans la région, avec un nombre suffisant de villages, chacun habité par un petit nombre de familles, et soulager les villages actuels qui ont des problèmes à cause du surpeuplement.

Deuxièmement, les communautés souhaitent reboiser une partie de la zone avec des arbres indigènes de la forêt atlantique, en particulier autour des sources et sur les bords des fleuves et des ruisseaux. Ils savent qu'il est important de ce faire pour préserver l'eau, et donc la vie, pour les générations futures de Tupinikim et de Guarani. Depuis 2005, les villages discutent de projets de reboisement et ils ont organisé une grande rencontre sur le thème « Replanter notre espoir ». En 2006, un projet pilote a été lancé qui consiste à créer une pépinière d'arbres indigènes dans le village de Pau Brasil, à partir d'une liste de plus de 100 espèces établie avec l'aide des indigènes les plus âgés. Il s'agit d'espèces qu'ils ont traditionnellement utilisées pour la fabrication d'objets artisanaux, de médicaments et d'ustensiles. Leur intention est d'encourager désormais cette méthode de reconversion.

Troisièmement, les communautés recherchent de nouvelles options économiques par des plantations diverses susceptibles de créer des emplois et de rapporter des bénéfices. Plusieurs projets sont à l'étude, mais aucun n'a été entièrement défini pour l'instant. Ce qui est certain est qu'il existe une volonté ferme d'obtenir l'autonomie économique des communautés et d'avoir un endroit où les enfants pourront vivre et travailler à l'avenir, où ils auront la liberté dont Aracruz les a privés par le passé. Un endroit où, malgré les changements souvent imposés aux indigènes, les éléments essentiels de leur tradition et de leur culture seront préservés, pour que les Tupinikim et les Guarani puissent continuer à vivre à leur manière.

Winnie Overbeek, FASE/ES, e-mail: winnie.fase@terra.com.br

[index](#)

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES PLANTATIONS ET LEUR INCIDENCE SUR LA SANTÉ

– Les conditions de travail dans les plantations : une question de santé

Les études consacrées à la sécurité et la santé des travailleurs dans les plantations forestières sont rares dans le monde entier ; en général, ce secteur reste englobé dans celui, plus large, de la foresterie industrielle, qui comprend également les activités de coupe ou d'exploitation de bois dans les forêts.

Néanmoins, une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT), publiée dans l'Encyclopédie de sécurité et de santé au travail et consacrée à la situation de la foresterie industrielle, vient apporter une série d'informations importantes sur le secteur qui nous occupe, que nous avons estimé important de présenter ici.

Le rapport indique que la plantation d'arbres, à l'échelle industrielle, est une activité pénible et dangereuse. Comme elle a lieu à l'extérieur, les travailleurs sont exposés à des conditions climatiques extrêmes : chaleur, froid, neige, pluie et rayons ultraviolets. Ils doivent souvent travailler par mauvais temps et, de plus en plus, pendant la nuit lorsque l'exploitation est mécanisée. Le lieu de travail est généralement éloigné et les communications sont mauvaises, ce qui rend difficiles les opérations de sauvetage et d'évacuation en cas d'urgence. Dans beaucoup de pays, il est encore fréquent que les travailleurs vivent dans des camps où ils sont longtemps coupés de leur famille et de leurs amis.

La nature du travail ajoute à ces difficultés : les travailleurs utilisent des outils dangereux et doivent souvent fournir un effort physique intense. D'autres facteurs comme l'organisation du travail, les formes d'emploi et la formation

contribuent à augmenter ou à réduire les risques associés au travail forestier.

De façon générale, le travail forestier manuel exige un effort physique intense, c'est-à-dire une forte dépense d'énergie de la part du travailleur. L'énergie dépensée est fonction de la nature de la tâche et du rythme auquel elle est exécutée mais, pour accomplir son travail, le travailleur forestier a de toute façon besoin d'une ration alimentaire beaucoup plus importante qu'un employé de bureau.

D'après diverses études, les travailleurs sont exposés à de nombreuses maladies, blessures et accidents.

Bien qu'elles soient rares et qu'elles portent seulement sur un petit nombre de travailleurs, les quelques enquêtes relatives aux indicateurs physiologiques de la fatigue (rythme cardiaque, paramètres hématologiques, niveau d'activité des enzymes sériques) amènent à conclure que la plantation d'arbres est un travail éprouvant pour le système cardio-vasculaire et le système musculo-squelettique.

Problèmes physiologiques et du système musculo-squelettique

Bien qu'il n'existe aucune étude épidémiologique établissant une relation entre l'existence de problèmes musculo-squelettique et le travail de plantation d'arbres, les efforts violents liés au transport de charges, ainsi que les différentes postures et le travail musculaire que nécessitent les étapes successives de la plantation constituent sans aucun doute des facteurs de risque, lesquels sont aggravés par la nature répétitive du travail.

Les lésions dues aux efforts répétitifs restent un problème important. D'après certaines études, entre 50 et 80 % des conducteurs de machines se plaignent de douleurs au niveau du cou ou des épaules. Toutefois, ces chiffres se prêtent assez mal à la comparaison, parce que les troubles n'apparaissent que sur une longue période.

Les flexions et extensions extrêmes des poignets qui surviennent, par exemple, lors de la saisie des plants sur les plateaux, et les chocs qui sont transmis aux mains et aux bras lorsque le plantoir heurte une pierre enfouie dans le sol peuvent être la source de problèmes biomécaniques au niveau des membres supérieurs.

L'empilage manuel du bois nécessite des mouvements de levage répétés avec de lourdes charges. Si la méthode de travail n'est pas parfaite et si le rythme est trop rapide, le risque de lésions du système musculo-squelettique est très élevé. Il en va de même lorsque de lourdes charges sont portées pendant un temps prolongé ou sur de longues distances, comme l'exige la collecte du bois à pâte.

Le poids total transporté, la fréquence des mouvements de levage, le caractère répétitif et physique du travail et, surtout, les efforts musculaires intensifs à fournir pour faire pénétrer le plantoir dans la terre ajoutent à la fatigue musculaire des membres supérieurs.

L'usage de matériels portatifs tels que les scies à chaîne peut demander encore plus d'énergie que le travail manuel, à cause de leur poids important. En fait, les scies à chaîne employées sont souvent de trop grosse taille pour la tâche à accomplir. Les tâches motorisées extrêmement spécialisées engendrent des risques très élevés de troubles musculo-squelettiques, car les cycles sont de courte durée et les mouvements spécifiques sont répétés un grand nombre de fois.

Le travail dans des positions inconfortables peut engendrer des problèmes tels que des douleurs lombaires. C'est ce qui se produit lors de l'ébranchage à la hache des arbres abattus, opération qui oblige à adopter une position courbée pendant de longues heures : un effort important s'exerce alors au niveau des vertèbres lombaires, tandis que les muscles du dos sont soumis à une tension statique.

La manipulation des plateaux de plants (qui pèsent entre 3 et 4 kg chacun lorsqu'ils sont pleins) au moment du

déchargement des camions de livraison est aussi un facteur de risque. Le transport d'une charge avec un harnais favorise aussi l'apparition de douleurs dorsales, surtout si le poids n'est pas convenablement réparti sur les épaules et autour de la taille.

L'effort musculaire imposé aux membres inférieurs est intense. Le fait de marcher plusieurs kilomètres par jour en transportant une charge sur un terrain inégal, parfois en montée, est souvent pénible. De plus, le travail oblige à fléchir fréquemment les genoux, et les pieds sont constamment en mouvement. Avant de faire un trou, la plupart des planteurs se servent de leurs pieds pour pousser de côté les débris qui se trouvent à terre. Ils se servent aussi de leurs pieds pour peser sur l'outil afin qu'il entre mieux dans le sol et pour tasser celui-ci autour du plant fraîchement mis en terre.

Dans le cas du travail forestier manuel motorisé, le travailleur est soumis à des risques directement liés aux machines utilisées. Le bruit produit par une scie à chaîne ou une machine semblable pose un problème sérieux. Dans le cas de la plupart des scies à chaîne d'usage courant, il dépasse 100 dBA et le travailleur y est exposé pendant deux à cinq heures par jour, ce qui peut provoquer des déficits auditifs.

Le fait de travailler en plein air dans des conditions climatiques rigoureuses, souvent sans une protection appropriée contre le rayonnement solaire (lunettes, chapeau, écran solaire) et contre les morsures et piqûres d'insectes, peut provoquer la déshydratation, des brûlures et des insolation. Le travail par grande chaleur aggrave le stress résultant d'un travail déjà pénible. Le rythme cardiaque tend à augmenter pour maintenir constante la température du corps, et la transpiration cause une perte de liquides organiques. Une personne qui travaille par temps chaud peut avoir besoin de boire jusqu'à un litre d'eau par heure pour éviter la déshydratation.

Avec le froid, les muscles fonctionnent mal. Le risque d'accidents et de traumatismes du système musculo-squelettique augmente. En outre, la dépense énergétique s'accroît sensiblement, car le maintien de la chaleur corporelle consomme beaucoup d'énergie.

Une maladie propre du secteur est le syndrome d'épuisement des planteurs, un état résultant d'une déficience hématologique et caractérisé par des symptômes de léthargie, de défaillance et d'étourdissements, comparable au syndrome d'épuisement des sportifs.

On enregistre souvent chez les travailleurs forestiers une diminution prématurée de la capacité de travail et des départs à la retraite anticipés. Beaucoup d'utilisateurs de scies à chaîne ou de débroussailleuses souffrent de déficit auditif. La sensation de « doigt mort » qui résulte des vibrations est un handicap sérieux pour eux : les doigts pâlisent et s'engourdissent, ce qui rend impossible d'accomplir des tâches délicates, et l'on éprouve des fourmillements et des douleurs aux bras, surtout la nuit.

D'autre part, les longues journées de travail, les déplacements et la rigueur des contrôles de la qualité, ajoutés à la pratique de la rémunération à la pièce (très répandue parmi les sous-traitants dans les entreprises de plantation) peuvent mettre en danger l'équilibre physiologique et psychologique de l'individu et causer une fatigue et un stress chroniques.

Accidents et blessures

Dans les plantations d'arbres, le milieu de travail favorise les faux pas et les chutes. Le travail forestier peut entraîner des blessures sur presque toutes les parties du corps mais, en général, les jambes, les pieds, le dos et les mains sont les plus touchés, dans cet ordre. Les coupures et les plaies ouvertes sont les blessures les plus couramment associées à la manipulation de scies à chaîne, tandis que dans d'autres cas les contusions arrivent au premier rang, suivies des fractures et luxations. Les blessures attribuables à des efforts trop violents et les lésions provoquées par des déchets et des débris au sol doivent aussi être prises en considération.

Fréquence des accidents subis par les planteurs d'arbres, selon le siège de la lésion (en pourcentage, sur 122 cas signalés par 48 sujets au Québec)

Rang	Partie du corps	% du total	Causes
1	Genoux	14	Chutes, heurts contre un outil, compactage du sol
2	Peau	12	Ampoules et abrasions, morsures et piqûres d'insectes, coups de soleil, gerçures
3	Yeux	11	Insectes, insectifuges, brindilles
4	Dos	10	Flexions fréquentes du dos, transport d'une charge
4	Pieds	10	Compactage du sol, ampoules
5	Mains	8	Gerçures, écorchures par contact avec le sol
6	Jambes	7	Chutes, heurts contre un outil
7	Poignets	6	Pierres cachées
8	Chevilles	4	Faux pas et chutes, obstacles cachés, heurts contre un outil
9	Autres	18	---

Une étude sur la sécurité du bûcheronnage du bois à pâte dans les plantations du Nigeria a révélé que 1 travailleur était en moyenne exposé à 2 accidents par an, et que 1 accident grave frappait entre 1 travailleur sur 4 et 1 travailleur sur 10 selon l'année.

Au moment de la coupe, les risques d'accident grave, déjà élevés, peuvent être multipliés dans deux cas particuliers : en présence d'arbres encroués ou d'arbres couchés par le vent. Ces derniers étant maintenus sous tension, ils exigent des techniques de coupe spéciales. Les arbres encroués sont des arbres qui ont été coupés au pied mais qui ne sont pas tombés, leur branchage étant resté pris dans d'autres arbres. Ces arbres, extrêmement dangereux, sont appelés dans certains pays « faiseurs de veuves » à cause du grand nombre de décès qu'ils provoquent. Pour faire tomber ces arbres en toute sécurité on doit s'aider d'outils tels que des tourne-billes et des treuils, mais dans certains pays on abat d'autres arbres sur eux dans l'espoir de les faire tomber. Or, cette technique est extrêmement périlleuse.

Dans beaucoup de pays, les travailleurs manuels cohabitent sur le chantier avec des opérateurs de scies à chaîne ou d'engins mécaniques. Alors que ceux-ci sont assis dans une cabine ou disposent d'un équipement de protection, notamment contre le bruit, tel n'est pas le cas en général des travailleurs manuels. Lorsque, en outre, les distances de sécurité par rapport aux machines ne sont pas respectées, il existe un risque élevé de dommages auditifs et d'accidents pour ces derniers.

La mécanisation s'accompagne de problèmes au niveau du cou et des épaules chez les conducteurs de machines, problèmes qui peuvent être aussi invalidants qu'un accident grave.

Les risques d'accident varient non seulement avec la technique appliquée et le degré d'exposition inhérents au travail, mais aussi avec d'autres facteurs. Dans tous les cas, ou presque, pour lesquels on dispose de données, on observe des écarts très marqués entre les catégories de main-d'œuvre. Les travailleurs forestiers professionnels employés à plein temps dans les entreprises d'exploitation sont beaucoup moins touchés que les travailleurs indépendants ou les

sous-traitants.

Le transport routier peut aussi être la cause d'une part importante des accidents graves, en particulier dans les pays tropicaux.

Risques chimiques

Le travail forestier se mécanise à un rythme accéléré. Le contact des mains avec le gazole, l'huile de moteur et le liquide hydraulique pendant les opérations d'entretien et de réparation peut entraîner des affections inflammatoires de la peau.

Les machines portatives sont équipées de moteurs à deux temps dans lesquels l'huile est mélangée à l'essence. De façon générale, environ un tiers de l'essence consommée par le moteur d'une scie à chaîne est rejeté comme imbrûlé. Ces émanations sont composées des constituants habituels de l'essence, tels que des hydrocarbures aromatiques, mais aussi du benzène. Certains gaz d'échappement se forment pendant la combustion, le plus toxique étant l'oxyde de carbone. De plus, les carburants présentent un risque d'incendie.

D'autres produits chimiques auxquels sont exposés les travailleurs forestiers sont les pesticides et les herbicides. Dans les plantations, ils servent à éliminer champignons, insectes et rongeurs. On se sert d'herbicides du type phénoxy, glyphosates ou triazines ; d'insecticides organophosphorés ou organochlorés ou de pyréthroides synthétiques. Dans les pépinières, on utilise régulièrement des dithiocarbamates pour protéger les jeunes plants de résineux contre le champignon des pins.

Les techniques les plus utilisées pour appliquer les pesticides sont l'épandage par voie aérienne, l'application mécanisée par tracteur, la pulvérisation à bas volume ou l'emploi d'un pulvérisateur dorsal ou relié à une débroussailluse. Le risque d'exposition est le même que dans toute application de pesticides. Les symptômes causés par une exposition excessive à des pesticides varient sensiblement selon les composés, mais il s'agit le plus souvent de manifestations cutanées. Souvent, le port d'un équipement de protection individuelle est inconfortable parce qu'il tient trop chaud et fait transpirer exagérément.

Risques biologiques

Comparativement au reste de la population, les personnes qui travaillent en plein air, comme dans le cas des plantations, sont plus exposées à des risques biologiques, c'est-à-dire d'origine animale, végétale, bactérienne ou virale. Les problèmes les plus courants sont des réactions allergiques à des plantes et à des produits ligneux et végétaux, notamment au pollen. S'y ajoutent les blessures de contact (avec des épines, des aiguilles, de l'écorce, etc.) et les risques d'infections secondaires qui peuvent entraîner des complications.

Il existe aussi le risque de morsure de serpent venimeux et la possibilité de réactions allergiques généralisées à l'antidote, qui peuvent mettre la vie en danger.

Les facteurs psychologiques et sociaux

La sécurité et la santé dans le travail forestier dépendent de toute une série de facteurs : emplacement de la plantation et état du terrain, infrastructure, climat, technologie, méthodes de travail, organisation du travail, situation économique, type de contrat, logement, éducation et formation. Les facteurs psychologiques et sociaux ont aussi une incidence : satisfaction et sécurité au travail, effort mental, sensibilité et réaction au stress, adaptation aux risques perçus, charge de travail, heures supplémentaires et fatigue, exposition à des conditions pénibles d'environnement, isolement social dans les camps et séparation d'avec la famille, organisation du travail, et travail en équipe.

En règle générale, les travailleurs forestiers sont issus du monde rural. Beaucoup sont attirés par l'image d'une activité indépendante et en plein air. Or, bien souvent, les méthodes d'exploitation forestière modernes ne répondent plus à de telles aspirations. Ceux qui sont incapables de s'adapter à la mécanisation, à la vie d'entrepreneur indépendant et aux rapides mutations technologiques et structurelles survenues dans la foresterie depuis le début des années quatre-vingt sont souvent marginalisés. En outre, beaucoup de travailleurs débutants arrivent encore mal préparés.

Divers facteurs sociaux et psychologiques ont sans doute une incidence majeure sur l'impact des risques et le stress. Ainsi, en Allemagne, environ 11 % des accidents sont attribués au stress et un autre tiers à la fatigue, à la monotonie des tâches, à la prise de risques et au manque d'expérience.

Les travailleurs forestiers trouvent généralement normal d'avoir à prendre des risques. Lorsque cette tendance est marquée, leur attitude de compensation risque de neutraliser les efforts déployés pour améliorer la sécurité et d'induire des changements de comportement pour revenir au niveau de risque accepté. Cela explique peut-être en partie les progrès limités obtenus par le port d'équipements de protection individuelle. Se sachant protégés par des bottes et des vêtements résistants, les travailleurs accélèrent le rythme, tiennent leur machine plus près du corps et négligent les règles de sécurité, qu'ils considèrent comme des entraves. De manière générale, ce mécanisme de compensation semble au moins fonctionner partiellement et il existe sans doute des variations entre individus et entre catégories professionnelles. Il est aussi probable que les facteurs d'incitation favorisent les mécanismes de compensation ; ces facteurs peuvent être le gain de confort procuré par le fait de ne pas porter sa tenue protectrice par temps chaud, ou la rémunération au rendement, par exemple, mais on peut aussi concevoir que la reconnaissance sociale, dans une culture « machiste », joue également un rôle.

Les facteurs de stress les plus courants chez les forestiers sont les suivants : rythme du travail ; tâches répétitives et ennuyeuses ; chaleur ; surcharge ou charge insuffisante dans des équipes mal équilibrées ; course au rendement chez les travailleurs débutants ou âgés ; isolement vis-à-vis des collègues, de la famille et des amis ; manque d'intimité dans le camp.

Les changements qui ont sensiblement accru la productivité du travail forestier ont aussi eu pour effet d'augmenter le stress et de diminuer le bien-être général des travailleurs.

Deux catégories de personnel sont particulièrement sujettes au stress : les conducteurs d'abatteuses-tronçonneuses et les petits entrepreneurs indépendants. Le conducteur d'un engin d'abattage perfectionné est exposé à un stress sous différentes formes en raison de la brièveté des cycles de travail, de la quantité d'information à absorber et du nombre important de décisions à prendre rapidement. Il est beaucoup plus difficile de conduire une abatteuse-tronçonneuse que des machines classiques comme les débusqueuses, les chargeuses et les débardeuses. Le conducteur est en outre habituellement responsable de l'entretien de sa machine, de la préparation des pistes de débardage, ainsi que du débitage et d'autres tâches que l'entreprise contrôle et dont la rémunération a une incidence directe sur son salaire.

Les petits exploitants qui utilisent leurs propres machines, cas assez fréquent, constituent un autre groupe de travailleurs soumis à des tensions encore plus fortes. Ayant souvent contracté des emprunts pouvant s'élever jusqu'à 1 millions de dollars, ces entrepreneurs courent un risque financier important sur un marché particulièrement instable et compétitif, et il n'est pas rare que leur semaine de travail dépasse 60 heures.

Il existe de grandes différences dans les formes d'emploi des diverses catégories de main-d'œuvre forestière, et cela influe directement sur la sécurité et la santé des travailleurs. La proportion de travailleurs employés directement par l'industrie forestière est en déclin. De plus en plus, le travail est confié à des sous-traitants (c'est-à-dire à des entreprises de services relativement petites et géographiquement mobiles employées pour une tâche particulière), qui peuvent être des propriétaires exploitants (entreprises individuelles ou familiales) ou des sociétés comptant plusieurs

employés. Ces entrepreneurs, comme leurs employés, vivent souvent dans une situation très instable. Obligés de réduire leurs coûts sous la pression de la concurrence, ils recourent parfois à des pratiques illégales, comme le travail clandestin et l'embauche d'immigrants non déclarés. Dans les entreprises concernées, la fréquence des accidents du travail et des problèmes de santé est plus élevée.

Le recours à la sous-traitance contribue aussi à augmenter le taux de rotation des effectifs, ce qui aggrave le problème de la sous-qualification. L'absence de formation structurée et la brièveté des périodes de pratique du fait de la rotation rapide des effectifs ou du caractère saisonnier des tâches contribuent largement à l'ampleur des problèmes de sécurité et de santé que connaît le secteur forestier.

Le travail forestier demeure généralement payé à la tâche (c'est-à-dire uniquement en fonction de la production). Ce mode de rémunération, qui tend à imposer un rythme de travail rapide, passe aux yeux de beaucoup pour augmenter le nombre d'accidents. Ce que l'on ne peut pas contester, c'est que les gains d'un travailleur diminuent au fur et à mesure que ses capacités physiques déclinent.

Les salaires pratiqués dans le secteur forestier sont globalement bien inférieurs à la moyenne de l'industrie à l'intérieur d'un même pays. De ce fait, les salariés, les travailleurs indépendants et les sous-traitants travaillent souvent 50, voire 60 heures par semaine pour essayer de compenser. Il s'ensuit une augmentation du stress physique et des risques d'accident par fatigue. Les syndicats sont assez peu représentés dans ce secteur. Aux problèmes classiques posés par l'organisation de travailleurs géographiquement dispersés, mobiles et parfois saisonniers, s'ajoute la fragmentation de la main-d'œuvre entre un grand nombre de petites entreprises indépendantes.

Les interventions des inspections du travail sont très rares dans la plupart des pays. Faute d'organismes pour les défendre, les travailleurs forestiers ne connaissent souvent pas leurs droits, y compris ceux qui découlent des réglementations en vigueur concernant la sécurité et la santé, et il leur est très difficile de s'en prévaloir.

Le présent article est une compilation de matériels extraits de l'Encyclopédie de sécurité et de santé au travail de l'OIT, volume 3, partie X : Branches basées sur les ressources biologiques, chapitre 68 : La foresterie, <http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/cis/products/encyclo/pdf/index.htm>

[index](#)

– Uruguay : la malheureuse situation des travailleurs forestiers

En Uruguay, nous sommes entrés dans le XXI^e siècle au milieu d'une transformation du paysage qui s'étend en tous sens. Les plantations d'eucalyptus et de pins semblent envahir des terres de toutes sortes. Cette transformation du paysage a des effets directs sur divers aspects sociaux.

L'arrivée de capitaux (surtout étrangers) investis dans des projets de foresterie et l'établissement immédiat de plantations en régime de monoculture ont marqué la création d'une nouvelle pyramide de catégories sociales et de travail, constituée par des entrepreneurs, des sous-traitants et, à la base, de nombreux travailleurs forestiers qui, de l'étape de la lutte contre les fourmis et de l'installation de pépinières à celle de la récolte du bois, y ont participé en rêvant d'un avenir meilleur.

Sans tarder, les bâtiments campagnards, les hangars, les écuries et même les voitures abandonnées sont devenus des 'pensions' improvisées et, là où il n'y a pas de bâtiments, des tentes ou des abris précaires faits de branchages ou de nylon, que l'on prendrait pour des corrals, deviennent le foyer de l'équipe.

Pour beaucoup de travailleurs, l'activité forestière a impliqué l'entassement, la promiscuité et la dégradation des

conditions de travail, et ces caractéristiques sont devenues les plus marquantes et les plus diffusées d'une activité qui avait promis le bien-être économique et la prospérité à de vastes secteurs. Simultanément, d'autres problèmes sont venus s'y ajouter pour compléter un panorama qui n'avait rien d'encourageant : de graves accidents de travail, l'apparition de maladies découlant de la mauvaise alimentation ou du manque d'hygiène, de bas salaires jamais payés, le vol de bestiaux et le maté comme seule manière de survivre.

L'État n'a pas mis en place, par l'intermédiaire de l'organisme compétent, un plan de supervision en la matière, l'argument étant que les travailleurs n'ont pas déposé de plaintes. La politique appliquée consiste, justement, à intervenir le moins possible, comme il en découle des chiffres officiels. En ce qui concerne les mesures de contrôle, le problème principal est l'absence de véhicules tout terrain qui permettent aux inspecteurs de se rendre sur les divers lieux de travail ; cette situation se prolonge depuis des années. La diminution du nombre d'inspections du travail dans les plantations forestières n'est pas proportionnelle à l'augmentation permanente de la surface plantée et du volume de bois récolté.

Les très mauvaises conditions de travail auxquelles est soumise une partie de la main-d'œuvre du secteur n'ont pas eu pour effet d'augmenter le nombre de plaintes auprès des autorités compétentes. Au contraire, les plaintes sont rares, et ce pour plusieurs raisons. L'une d'elles est que les travailleurs ne connaissent pas les droits qui les protègent en tant que partie la plus faible dans les rapports de travail. Une autre, peut-être la plus importante, est que le travailleur craint d'être identifié comme auteur de la plainte et de perdre par la suite toute possibilité de trouver une nouvelle opportunité d'emploi.

Des milliers de travailleurs sont transportés chaque jour, depuis des villes telles que Rivera ou Tranqueras, à leurs lieux de travail. D'autres vont s'installer dans des villes et des villages tels que Perseverano, Castillos, Greco, Punta del Chileno, Aguas Blancas, Villa del Carmen, Piedra Colorada et tant d'autres, en quête de travail, quelles que soient les conditions qu'on leur impose. Ils seront nombreux à dormir dehors ou dans des refuges de fortune pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, dans l'espoir que la tâche accomplie leur rapportera de quoi retourner chez eux.

Paso de la Cruz est un village qui a abandonné la tradition de l'élevage et des plantations d'agrumes pour se tourner presque entièrement vers les activités forestières. Il est situé dans le département de Río Negro, à quelques kilomètres de la route nationale n° 25.

Le long d'une rue gravillonnée, un ensemble de maisons abrite une population permanente de 400 personnes environ. Le village a quelques épiceries, une salle communale à usages multiples, un poste de police et un médecin qui se rend dans la zone assez régulièrement. La communication par téléphone portable est surtout une affaire de chance. Quand on parcourt la rue principale, on voit dans les cours des maisons les scies à chaîne, les casques protecteurs et d'autres éléments qui révèlent sans ambiguïté l'occupation des habitants. Pendant la journée, des dizaines de camions traversent le village chargés de bois récolté, et la mairie essaie avec une machine lourde de maintenir en état la seule voie d'accès.

Les entreprises forestières de la zone ont interdit aux équipes de passer la nuit dans leur propriété. Pour cette raison, au moment de la récolte plus de 200 travailleurs parcourent beaucoup de kilomètres pour installer leurs campements dans le village. Quelques-uns réussissent à louer des maisons abandonnées, mais la plupart s'installent dans les espaces verts et les terrains vagues ou au bord de la rue. La nuit, ils allument des feux pour s'asseoir autour et boire du maté ; c'est le seul éclairage de la rue.

Bien que quelques habitants consultés aient mentionné l'absence de chômage comme un aspect positif, ils n'ont pas caché leur malaise et leur inquiétude face aux problèmes suscités par l'alcoolisme, la prostitution ou le vol de bestiaux, ou par le non-respect des engagements en matière de salaire et le paiement au moyen de bons que l'on ne peut échanger que dans certains magasins. Le poste de police est débordé par les demandes d'intervention et par la

complexité des problèmes sociaux qui se posent. Inquiets par une situation qui semble devenir permanente, ils ont déposé une plainte auprès du conseil municipal.

On dirait donc qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine social. Comme le souligne l'Organisation internationale du travail (OIT), il ne suffit pas de créer de nouveaux emplois : il faut créer des emplois de qualité.

Association des Inspecteurs du travail de l'Uruguay (AITU), "Por un trabajo con derechos", adresse électronique : inspectoresdetrabajo@adinet.com.uy, <http://www.aitu.org>

[index](#)

- Afrique du Sud : les conditions de travail et le système d'embauche dans les plantations d'arbres

Depuis le milieu des années 1980, il existe une tendance mondiale à sous-traiter les activités à forte intensité de main-d'œuvre dans les plantations d'arbres. En Afrique du Sud, l'industrie du bois a reconnu ouvertement que si les emplois permanents étaient remplacés par des contrats de sous-traitance c'était surtout dans le but de baisser les coûts. Cette tendance a eu de nombreux effets négatifs pour les travailleurs des plantations et leurs familles : la perte de la sécurité de l'emploi et des bénéfices habituels des emplois permanents, plans d'assistance médicale, assurances, pensions, logement, bourses d'études, possibilités de formation sur place et développement de carrière. Les communautés de travailleurs s'en sont trouvées très désavantagées et ont subi des pertes économiques importantes, tandis que les profits des entreprises forestières augmentaient de façon exponentielle.

Une autre raison pour passer au système de contrats de travail ou de sous-traitance de la main-d'œuvre était évidemment le souhait, de la part de l'industrie forestière, d'éviter d'avoir affaire aux actions des syndicats de travailleurs susceptibles de menacer la productivité et donc la rentabilité. Dans le système de la sous-traitance, la responsabilité de la santé et de la sécurité des travailleurs incombe aux sous-traitants qui, souvent, n'ont même pas les moyens de leur fournir les vêtements de protection élémentaire tels que gants ou masques. En outre, ce système est habituellement peu supervisé par les entreprises forestières et, comme les sous-traitants principaux sous-traitent à leur tour avec d'autres sans avoir à participer directement au travail, il devient encore plus difficile de savoir si les conditions stipulées dans le contrat en matière d'entraînement, de salaire minimal et d'équipement de protection sont respectées ou non.

Avant d'adopter cette modalité, les grandes entreprises forestières avaient fait des efforts considérables pour éliminer ou réduire la main-d'œuvre sur le terrain en faisant appel à des moyens technologiques onéreux qui permettaient de remplacer des centaines de travailleurs par une seule machine. Une autre option rentable était de remplacer par l'application d'herbicides toxiques les méthodes de désherbage manuel qui donnaient auparavant du travail à de nombreuses personnes. En dépit de tout cela, l'industrie maintient que les plantations d'arbres créent de nouveaux emplois et améliorent le niveau de vie des communautés rurales, bien qu'il soit évident que ces déclarations sont très éloignées de la vérité. Tout le monde sait que les autres activités agricoles, y compris la culture de la canne à sucre, donnent du travail à bien plus de personnes que les plantations d'arbres. La plupart des pertes d'emplois se produisent lorsque les entreprises agricoles mixtes gérées par un propriétaire individuel sont remplacées par des plantations d'arbres, et ces pertes d'emplois s'accompagnent de la réduction des salaires et des bénéfices des travailleurs qui en découle inéluctablement.

Le modèle de plantation d'arbres qui domine en Afrique du Sud et dans bien d'autres pays moins développés est responsable d'une longue série de conséquences négatives susceptibles de contribuer aux accidents de travail et à la mauvaise santé des travailleurs. Les effets nuisibles s'étendent au-delà du lieu de travail pour atteindre les foyers et les villages des travailleurs en raison du système de rapports hérité du gouvernement colonial et par suite de la mentalité des entreprises, pour lesquelles seul le profit compte. Ainsi, bien des coûts directs associés à la production de bois dans les plantations sont transférés aux travailleurs et à l'environnement. L'Organisation internationale du

travail des Nations unies (OIT) a classé le travail dans les forêts et dans les plantations d'arbres parmi les plus dangereux ; cependant, les mauvaises conditions sociales qui découlent du système de sous-traitance de la main-d'œuvre appliqué par l'industrie du bois le rendent encore plus nuisible. Sans entrer dans trop de détails, il est possible de voir que le public ignore (ou qu'on lui cache) les conséquences négatives de ce système pour la société et l'environnement, et que le gouvernement semble, de son côté, peu disposé à enlever ses ceillères.

Le bouleversement de la vie communautaire provoqué par les plantations, en raison des déplacements et des expulsions et, surtout, de la migration suscitée par la sous-traitance de la main-d'œuvre, est responsable de l'éclatement familial, de l'augmentation de l'alcoolisme, des drogues et de la délinquance. La prolifération des maladies de transmission sexuelle, dont le VIH/SIDA, est directement liée à la situation des travailleurs, les camionneurs surtout, qui sont obligés de s'éloigner de leur foyer pour trouver du travail. D'une manière générale, les plantations d'arbres perpétuent le cycle de la pauvreté constitué par la malnutrition, l'éducation insuffisante et la mauvaise santé. Les familles déplacées échouent dans des bidonvilles où elles sont exposées aux maladies, à la délinquance et à la menace permanente de perdre tout ce qu'elles possèdent en un incendie, comme il arrive si souvent dans leurs maisons de fortune.

Les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre employée dans les plantations d'arbres, mais leur rôle se borne en général à des activités manuelles subalternes telles que le désherbage, l'application de pesticides ou l'écorçage. Ces femmes sont en même temps responsables de leur ménage, du soin des enfants et des nombreuses tâches que cela implique. Dans le cas de la sous-traitance, en particulier lorsque l'homme de la maison est absent, la femme a la responsabilité supplémentaire de surveiller et entretenir la parcelle de forêt. Il est fréquent qu'elle n'en soit pas rémunérée puisque c'est l'homme qui reçoit directement l'argent de la vente du bois, surtout quand c'est lui qui a signé le contrat avec l'entreprise forestière.

L'industrie forestière sud-africaine prétend que le fait qu'elle soit certifiée par le FSC à plus de 80 % prouve que ces plantations industrielles d'arbres sont gérées de façon responsable, comme prévu dans les principes, critères et normes du FSC pour la gestion forestière. Pourquoi donc y a-t-il si peu de preuves tangibles que cela soit vrai ? Pourquoi retrouve-t-on tant de problèmes semblables à ceux de l'Afrique du Sud dans d'autres pays en développement où des plantations d'arbres en régime de monoculture ont été établies ? Le Brésil, le Chili, l'Équateur, l'Uruguay, le Swaziland, l'Ouganda, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande en sont des exemples.

La réponse à ces questions devrait être facile à voir mais, malheureusement, ceux qui dirigent l'appareil publicitaire de l'industrie mondiale de la pâte et du papier préfèrent se bercer d'illusions et fermer les yeux. Quelqu'un a dit qu'un mensonge maintes fois répété finit par être accepté comme une vérité, même par celui qui l'a inventé, à moins qu'il subisse les attaques permanentes de la vérité. Dans le cas qui nous occupe, le mensonge de la certification des plantations est attaqué chaque jour par davantage de personnes du monde entier.

Article fondé sur une partie du rapport sur les agrocarburants et la certification récemment rédigé pour la Coalition mondiale des forêts : *The Social Impacts of Certified Timber Plantations in South Africa and the Implications Thereof for Agrofuel Crops*.

[index](#)

– Malaisie : du Paraquat « bon marché » aux dépens de la santé des travailleurs

Un article de Jennifer Mourin, directrice exécutive adjointe du bureau régional du Réseau d'action contre les pesticides pour l'Asie et le Pacifique (PAN AP), parle d'une situation qui est loin d'être exceptionnelle dans le secteur malais du palmier à huile : « Rajam travaillait comme pulvérisatrice de pesticide dans une propriété où elle gagnait 18 RM par jour. Le principal pesticide qu'elle appliquait était le paraquat [un herbicide]. On ne lui avait fourni aucun équipement protecteur, bottes, masque, gants, lunettes ou tablier.

Le 1^{er} avril 1998, le sol était humide et glissant à cause de la pluie de la nuit précédente ; Rajam pulvérisait du Gramoxone (paraquat) lorsqu'elle a glissé et elle est tombée. L'impact de la chute a mis la pompe en marche et le jet de pesticide est allé directement dans ses yeux. Elle a immédiatement éprouvé une sensation de brûlure intense dans son visage, ses lèvres et ses yeux. Malheureusement, il n'y avait pas d'eau à portée de la main pour qu'elle puisse se laver le visage. Elle a donc commencé à marcher pour retourner vers la clinique de la propriété, où elle est arrivée au moins deux heures plus tard. À ce moment-là, ses yeux étaient rouges et très gonflés. A la clinique on lui a lavé les yeux et on lui a dit d'aller à l'hôpital public, où elle est restée une semaine. Un an après l'accident, elle est aveugle de l'œil gauche. Quant à l'œil droit, il lui fait encore mal, il est toujours brûlant et constamment larmoyant. »

Le 27 août 2002, le paraquat a été interdit et le Bureau des pesticides a maintenu fermement sa décision en dépit des fortes pressions de l'industrie et de Syngenta en particulier, qui en est le premier producteur mondial. D'après PAN AP, « dès que la décision a été divulguée les représentants de Syngenta Malaysia Ltd sont allés voir les fonctionnaires gouvernementaux au sujet de l'interdiction. Ensuite, les journaux les plus importants ont publié des articles où le paraquat était qualifié de 'sûr pour l'usage agricole' et où l'on réclamait la levée de l'interdiction et l'annulation de la décision d'éliminer progressivement ce produit. »

Le gouvernement malais a décidé de lever provisoirement le ban à partir du 1^{er} novembre 2006, de manière à mener « une analyse complète de ses nombreuses applications ». Mauvaise nouvelle, surtout pour les travailleurs des plantations de palmier à huile. Comme le signale PAN AP, « le Paraquat est un 'pilier' du secteur, surtout pour la production de palmier à huile, où beaucoup le considèrent comme un moyen 'très bon marché' de contrôler les mauvaises herbes ».

S'il est « bon marché » pour l'industrie, c'est parce que ce sont les travailleurs qui en font les frais. PAN AP explique que « le paraquat a été une source de forte inquiétude en Malaisie à cause des empoisonnements continuels que subissent les travailleurs des plantations, en particulier les responsables de la pulvérisation de pesticides, qui sont surtout des femmes. Il arrive souvent que les travailleurs soient embauchés pour faire ce travail six jours par semaine, dix mois par an ou plus, de sorte que leur degré d'exposition aux produits chimiques est très élevé. C'est au moment de faire le mélange et de remplir les pulvérisateurs qu'ils courent le plus de risques, du fait du contact avec le produit concentré. Il y a eu aussi des accidents mortels au cours de l'application, en raison du contact prolongé avec le paraquat dilué ».

Le rapport produit par la Déclaration de Berne, le Réseau d'action contre les pesticides du Royaume-Uni (PAN UK) et PAN AP, *Paraquat – Unacceptable Health Risks for Users* (Paraquat : des risques de santé inacceptables pour les usagers) révèle que « le Paraquat est appliqué avant les semences ou la plantation, en début de croissance, et avant la récolte en tant que défoliant. Dans les plantations, les travailleurs n'ont pratiquement pas la possibilité de s'opposer à utiliser des pesticides toxiques ».

« Le Paraquat, ainsi que les organophosphorés et que l'endosulphan, sont responsables de nombreux cas d'empoisonnement aigu et d'un certain nombre de morts au travail. »

« Le temps chaud et humide, les faibles revenus, le manque de connaissances et de contrôle du lieu de travail mettent en danger un fort pourcentage des agriculteurs et des travailleurs. Le paraquat reste une menace inacceptable pour la santé des travailleurs même lorsque ceux-ci portent des vêtements protecteurs. Dans beaucoup de pays, développés ou en développement, les conditions de travail sont inappropriées et la protection des travailleurs est insuffisante. La plupart des travailleurs n'ont pas la possibilité d'utiliser tout l'équipement de protection personnelle nécessaire, parce qu'il n'y en a pas, qu'il est trop cher ou qu'il devient inconfortable dans les zones humides et chaudes. Même quand ils l'utilisent, la protection qu'ils fournissent n'est pas toujours suffisante. La responsabilité ne peut donc pas retomber sur les travailleurs ; les preuves des graves dangers pour la santé que comporte l'exposition quotidienne au paraquat sont incontestables. Les risques sont encore plus grands là où il n'y a

pas d'eau pour laver la peau qui a été contaminée par des pesticides. »

Nous sommes de l'avis de PAN AP, suivant lequel « la décision de reconsidérer l'interdiction d'un des poisons les plus dangereux du monde a de graves implications pour la protection de la santé des travailleurs et des agriculteurs et pour le droit à la sécurité sur le lieu de travail. L'interdiction, prévue pour prendre effet en juillet 2005, aurait été une mesure sociale exemplaire de la part du gouvernement malais qui aurait fait passer la santé et le bien-être de milliers de travailleurs agricoles (surtout des femmes) et d'agriculteurs avant d'autres considérations. Or, la décision actuelle du gouvernement semble impliquer que les profits des industries malaises l'emportent sur la santé de la population. »

Article fondé sur des informations tirées de : "Lifting the paraquat ban - in whose interest?", février 2007, Jennifer Mourin, bureau régional du Réseau d'action contre les pesticides pour l'Asie et le Pacifique (PAN AP), Aliran, <http://www.aliran.com/content/view/197/10/> ; "Paraquat – Unacceptable Health Risks for Users", septembre 2006, Déclaration de Berne, Réseau d'action contre les pesticides (PAN UK) et PAN AP, http://www.evb.ch/cm_data/Paraquat_Report_final_rev2.pdf.

[index](#)

LES ARBRES GM DANS LA CERTIFICATION DU FSC

– Claire comme de l'eau boueuse : la position du FSC en matière d'arbres GM

Il y a trois ans, en réponse à un article que j'avais écrit sur la participation de l'industrie de la pâte dans la recherche en manipulation génétique des arbres, j'ai reçu un courrier électronique du secrétariat du FSC, situé à Oaxaca, au Mexique.

« J'imagine que vous savez », disait le message, « que le seul système de certification forestière qui a une position claire contre les arbres GM est celui du FSC, et que ce point est particulièrement important pour les grandes sociétés de plantation qui ont les ressources nécessaires pour investir dans ce genre de recherches et d'initiatives. »

Le message disait ensuite que, sans le FSC, les activistes qui s'opposent au développement d'arbres transgéniques « en seraient réduits à chercher une autre façon pratique d'empêcher l'usage d'arbres GM ».

Mais est-ce vrai que le FSC a « une position claire contre les arbres GM » ?

Le critère 6.8 des Principes et Critères du FSC est clair : « L'usage d'organismes génétiquement modifiés doit être proscrit ». Suivant une interprétation stricte de cette phrase, une entreprise qui ferait (ou qui financerait) des recherches en laboratoire sur les arbres GM ne devrait pas être certifiée par le système FSC, parce que cela impliquerait l'usage d'organismes génétiquement modifiés.

Or, au lieu d'étayer cette position claire sur les arbres GM, les politiques et les normes du FSC affaiblissent le critère 6.8.

En juin 1999, l'Assemblée générale du FSC a approuvé la motion de rédiger une politique sur les OGM. « Cette politique devra tenir compte, entre autres, du principe de précaution. Le brouillon de cette politique et de ces précisions devra être soumis aux adhérents, pour examen et commentaire, dans un délai de six mois », disait la motion.

En 2000, le FSC a présenté en due forme une « Interprétation en matière d'OGM », qui dit que « L'usage des OGM est interdit dans les forêts certifiées et représentera, en règle générale, une inobservation grave du Principe 6 ». Pourtant, l'interprétation n'exclut pas les arbres GM plantés par l'entreprise en dehors de la zone à certifier. Et

pourquoi l'expression « en règle générale » est-elle utilisée ? Dans quelles circonstances l'usage d'OGM ne constitue pas une inobservation grave du Principe 6 ?

L'Interprétation en matière d'OGM a été approuvée par le Conseil du FSC en mai 2000. Pourtant, le texte inclut la déclaration suivante : « Ce texte a été rédigé par le personnel du secrétariat. Il n'a pas le caractère de document officiel de position du FSC... Veuillez adresser vos commentaires au secrétariat. »

Il paraît donc que, plus de huit ans après l'assemblée générale qui en a présenté la motion, le FSC n'a toujours pas de politique en matière d'OGM.

En 2000, le FSC a rédigé une « Politique de certification partielle », où l'on explique que le FSC n'a pas d'objection à ce qu'une entreprise certifiée plante des arbres GM, pourvu qu'ils ne se trouvent pas dans la zone à certifier et pourvu qu'il n'y en ait pas trop. Je ne plaisante pas. Lisez plutôt cet extrait de la « Politique de certification partielle » :

« Par exemple, une entreprise décide de soumettre son Unité A à une inspection en vue de sa certification. Le certificateur obtient des informations qui indiquent que la même entreprise mène des recherches sur des organismes génétiquement modifiés dans une autre zone, l'Unité B, et que ces recherches couvrent une étendue limitée de l'Unité B. Dans ce cas, le certificateur peut déterminer que, bien que la gestion de l'Unité B ne soit pas conforme aux exigences du FSC, cette non-conformité ne prouve pas forcément un manque d'engagement de la part du candidat avec les Principes et Critères du FSC, ou ne représente pas une inobservance grave du Principe 1. Néanmoins, si l'information obtenue indiquait que d'autres unités forestières de la même entreprise (B, C, etc.) utilisent exclusivement des organismes génétiquement modifiés, le certificateur se retrouvera devant une situation qui, en raison de son étendue et de sa fréquence, indique clairement le manque d'intention du candidat de respecter le Critère 6.8 du FSC.

Dans ce cas, le certificateur devra établir si ce manque d'engagement représente une inobservation grave du Principe 1, susceptible d'avoir un effet sur la certification de l'Unité A. »

Pendant ce temps-là, les « Normes sur le bois contrôlé » du FSC excluent « le bois extrait d'arbres génétiquement modifiés (GM) ». D'après ceci, il paraîtrait que la recherche et la plantation d'arbres GM sont autorisées, pourvu que le bois ne devienne pas un produit qui porte le label FSC. Mais le « bois contrôlé » du FSC dépend d'informations fournies par les entreprises et non vérifiées de façon indépendante.

Le 23 août 2007 j'ai écrit à André de Freitas, responsable des politiques et des normes, pour lui demander des éclaircissements sur la position du FSC en matière d'arbres GM. De Freitas n'a pas répondu à mes questions.

Voilà ce que le FSC appelle une « position claire ».

Chris Lang, <http://chrislang.org>

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>



